

## LE FANTASQUE.

reste de canadiens pure qualité, bon teint, dans le seul but de les châtier de la belle façon; ainsi de montrer aux loyaux bretons le sort qui les attend si par hasard il leur prenait envie l'exprimer des griefs à l'instar de leurs frères d'origine gaillarde.

Voici ce que des individus portant noms anglais, écossais, irlandais, habitant St. Sylvestre ont osé dire à une assemblée présidée par un homme intitulé Neil Mullayey, rapporté par un secrétaire marqué James Bishop :

« Ainsi, n'importe quelle ordonnance fut passée par le conseil spécial du Bas Canada, dans la quatrième année du règne de notre très-gracieuse dame la Reine Victoria, intitulée : « Ordinance pour pourvoir au meilleur gouvernement de cette province par l'établissement d'autorités locales ou municipales, laquelle ordonnance est maintenant en opération. » Et attendu que dans notre opinion ladite ordonnance, devrait être plus correctement intitulée : « Ordinance pour éradiquer l'influence du gouvernement, pour permettre au riche qui déjà possède assez, de tirer devant l'œil des peccâtes des pauvres paysans qui peuvent à peine procurer à leurs familles le simple nécessaire. » Et attendu que la susdite ordonnance est établie de manière à mettre la minorité favorisée par le président, en état d'emporter les élections contre la majorité. Et attendu que cette ordonnance exigeant que le conseiller de chaque district y réside et possède des propriétés au montant de trois cents livres, rend l'élection de tels conseillers une pure moquerie, ya qu'on ne peut trouver dans beaucoup de paroisses que peu de personnes, s'il en est même, qualifiées selon cette loi.

Et attendu que les conseils de districts, sous le contrôle direct et indirect du gouvernement général, ne jouissent d'aucune liberté d'action et pourraient, dans les mains d'un gouverneur moins libéral que Lord Sydenham (4) devenir dangereux pour les droits du sujet.

Et attendu que la dite ordonnance sera, nous le craignons une source de confusion et de discorde dans un pays jusqu'ici tranquille et paisible.

Il est résolu à l'unanimité que nous emploierons tous les moyens constitutionnels à notre portée pour obtenir le rappel de la dite ordonnance ou, au moins pour obtenir tels changements qui la rendront dignes, des remerciements et de l'acceptation d'un peuple libre, reconnaissant et loyal.

Voilà un modèle pour toute la province. Nous espérons que les paroisses canadiennes s'empresseront d'adopter de pareilles résolutions. Le branle est donné, il faut que le cirillon se continue jusqu'à ce qu'on ait chassé du pays cette innovation qui ne peut se tolérer telle qu'elle existe actuellement et qu'on ne devrait permettre qu'en l'absence d'autres levées d'impôts. Qu'on laisse entier librement les marchandises étrangères ; alors seulement le canadien pourra payer des taxes directes ; mais payer indirectement pour se faire donner le fouet et directement pour faire soigner les blessures du fouet, c'est trop, beaucoup trop !

A propos il est encore bon de se souvenir que Messieurs RUEL, QUESNEL, TASCHEREAU, RAYMOND et CHILDS ont voté pour la continuation de l'ordonnance avec toutes ses absurdités. Nous l'avons déjà dit, mais nous y reviendrons encore.

Lord Sydenham se dispose à faire une visite aux chutes du Niagara. Problème : Si l'allait tomber au fond du gouffre que dirait-on en Canada ?

Nous donnerons une bonne récompense à celui qui ne le devinera pas.

— Nous avons reçu de notre espion ordinaire la lettre suivante interceptée aussi habilement que les autres. Nous ne nous attendions pas à voir un roué de la force de l'intérieur de cette missive se choquer aussi facilement pour quelques légères contradictions dans ses vues ; mais il faut avouer qu'après avoir tant travaillé après avoir bravé le feu de tant de feuilles publiques, il est dur de se voir rem-

(4) On conçoit que cette petite bourde par façon de flatterie est mise là en grise de beurre pour faire descendre ces résolutions que Son Excellence trouvera, malgré cette précaution, trop dures à élever.